Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_34_2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Questions diverses

Délibération N°34/2026/41

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

⇨ Tour de garde municipales les 15 mars 2026 et 22 mars 2026 : M. le Maire demande à chacun de s'inscrire sur la feuille de permanence qui circule dans la salle et de respecter les tours de garde rappelant que la présence de 3 assesseurs / tranche horaire est vivement recommandée. Dès complétude de cette fiche, les invitations nominatives seront rédigées et adressées.

M. le Maire demande à chacun de respecter ses créneaux horaires identifiés rappelant que les assesseurs titulaires (bureau) doivent être présents au dépouillement.

⇨ Rencontre avec le Président de Kéolis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Au registre des délibérations, suivent les signatures.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET